

Politique du développement durable à Saint-Pie

Mot du maire ou d'un élu

PRÉFACE

Le terme Développement durable a été utilisé pour la première fois dans le rapport « Notre avenir à tous » de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies en 1987. On y dit que « *Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures* ».

Cette définition vous fait peut-être penser au proverbe de Wendell Berry : « **Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants.** » L'essence de ce proverbe se retrouve dans la tradition orale de plusieurs peuples tribaux autour du globe (notamment les Inuits en Amérique du Nord, mais aussi en Afrique centrale, en Polynésie, etc.). Bref, l'idée du développement durable est une notion universelle depuis toujours.

Le développement durable à Saint-Pie

Au cours des dernières années, la Ville de Saint-Pie a posé des gestes concrets pour l'environnement, notamment par l'élargissement de son réseau cyclable, la subvention de produits hygiéniques réutilisables, l'achat d'un véhicule électrique pour le Service des loisirs et d'un camion électrique pour le Service des travaux publics et l'installation de deux bornes de recharge pour véhicule électrique.

Le Comité de développement durable

Le conseil municipal a décidé de créer le **Comité de développement durable** dont le rôle est **d'appuyer les élus dans leur prise de décisions pour un développement durable à Saint-Pie**. La première rencontre s'est tenue le 20 février 2023. Afin de bien saisir les enjeux locaux, le comité comprend des représentants de plusieurs milieux ayant été sélectionnés par les représentants du conseil municipal selon la qualité de leur candidature, soit un représentant de la jeunesse, des citoyens, du communautaire, du milieu agricole, du milieu commercial, du milieu industriel et des conseillers municipaux.

Les mandats du comité de développement durable

Le comité de développement durable a pour mandats d'élaborer le **Plan d'action du développement durable à Saint-Pie 2024-2029** et **d'appuyer la réalisation des objectifs**.

1) Élaborer et proposer le Plan d'action du développement durable à Saint-Pie 2024-2029

Le comité de développement durable s'est inspiré des politiques de développement durable ou reliées à l'environnement ainsi que des plans d'action d'autres municipalités et d'initiatives de développement durable au Québec et partout dans le monde afin de proposer cette politique et le plan d'action du développement durable à Saint-Pie 2024-2029. Chaque action a été analysée point par point par les représentants multidisciplinaires du comité afin d'élaborer des recommandations prenant en compte les enjeux propres à la ville de Saint-Pie.

2) Appuyer la réalisation des objectifs

Le comité tient la population informée quant à ses activités et mène un effort de sensibilisation et de consultation de la population notamment grâce à des articles dans *l'Écho de ma Ville* et du contenu sur le site web de la Ville de Saint-Pie, mais aussi par le biais d'activités et la création de ressources.

Le comité peut être amené à appuyer la Ville par le biais de recommandations, par exemple lors de la création d'une politique ou la modification d'un règlement en lien au plan d'action.

Mission de la Politique du développement durable

Favoriser le développement durable à Saint-Pie en considérant les enjeux locaux.

Objectifs de la Politique du développement durable à Saint-Pie

Par sa Politique du développement durable, la Ville de Saint-Pie vise à :

- Encourager l'économie circulaire permettant le développement durable;
- Favoriser la préservation de l'environnement et de la biodiversité ainsi que l'implantation de solutions nature pour le bien-être des saint-piens.

Quelques définitions...

L'économie circulaire

L'économie circulaire est un enjeu majeur pour le développement durable et la transition écologique. Il s'agit d'un modèle économique permettant aux humains de vivre en harmonie avec leur environnement selon les limites des ressources planétaires en s'inspirant du fonctionnement des écosystèmes naturels, où les déchets des uns sont les ressources des autres. L'économie circulaire vise à réduire la consommation de ressources naturelles et la production de déchets, en favorisant la sobriété, la réutilisation, le partage, la réparation des produits et le recyclage (en opposition à l'économie linéaire, qui repose sur le schéma « extraire, produire, consommer et jeter »). L'économie circulaire présente de nombreux avantages, tels que la préservation de l'environnement, la création d'emplois locaux, l'innovation sociale et technologique, et la réduction de la dépendance aux importations (la résilience de nos communautés). L'économie circulaire implique la participation de tous les acteurs de la société : les entreprises, les consommateurs, les pouvoirs publics, les associations, etc.

Pour plus d'informations et des vidéos explicatifs sur l'économie circulaire, visitez le site du
Gouvernement du Canada :

<https://www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/durabilite/economie-circulaire.html>

Les solutions fondées sur la nature

L'humain est dépendant des services que fournit la nature pour sa survie et son bien-être. Les solutions fondées sur la nature sont des actions qui s'appuient sur les écosystèmes et la biodiversité pour répondre aux défis sociétaux, tels que le changement climatique, la sécurité alimentaire, la prévention des risques naturels ou la santé humaine. Elles contribuent à la préservation de la biodiversité et à la résilience des communautés face aux perturbations environnementales. Par exemple, la conservation et la restauration des zones humides peuvent réduire les inondations, favoriser l'épuration de l'eau, stocker du carbone et offrir des habitats à de nombreuses espèces.

Pour plus d'informations sur les solutions fondées sur la nature, visitez la page sur le sujet de la Fondation David Suzuki : <https://fr.davidsuzuki.org/projet/solutions-fondees-sur-la-nature/>

Champs d'intervention de la Politique du développement durable

La Ville de Saint-Pie, avec l'appui de son comité de développement durable, intervient dans **huit grands domaines** :

1. Apprendre ensemble le développement durable (consultation, sensibilisation, etc.);
2. Devenir une ville engagée dans la gestion et le développement durable;
3. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES);
4. Participer à l'électrification des transports;
5. Encourager la mobilité active;
6. Réduire les îlots de chaleur urbains;
7. Préserver et améliorer la qualité de l'eau potable, des eaux usées, des cours d'eau et des rivières;
8. Préserver et améliorer les sols et la biodiversité tout en considérant la sécurité alimentaire (ce qui inclut l'agriculture urbaine et la réduction du gaspillage alimentaire).

Les actions du **Plan d'action du développement durable à Saint-Pie 2024-2029** découlent de ces huit grands domaines. Un bilan annuel et une révision du plan d'action seront faits chaque automne. L'estimation des besoins en capitaux des actions prévues pour l'année qui suit est présentée à l'automne lors de la préparation du budget annuel de la Ville.

SÉLECTION DES ACTIONS À PROPOSER AU CONSEIL POUR LE BUDGET 2024	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<i>Les actions</i>							
Consultation, enseignement, responsabilisation et sensibilisation de la population							
1. Former un comité consultatif composé de citoyennes et de citoyens provenant de différents milieux.	x						
2. Adopter un budget pour la sélection et la réalisation de projets environnementaux.	x	x	x	x	x	x	
3. Effectuer annuellement une mise à jour de l'évolution du Plan d'action de développement durable et informer les citoyens de la révision des objectifs et des étapes franchies.	x	x	x	x	x	x	
4. Offrir à la population des informations sur des sujets de nature environnementale ainsi que des trucs et astuces pour réduire leur impact sur celle-ci.	x	x	x	x	x	x	
Devenir une ville engagée dans la gestion et le développement durable de son territoire							
1. Adopter un plan d'action et le réviser chaque année.	x	x	x	x	x	x	
2. Adopter une politique de gestion écoresponsable des événements sociaux.	x						
3. Adopter une politique d'achats et de comportements écoresponsables à l'hôtel de Ville.	x		révision				
4. Promouvoir les programmes d'aide à la rénovation écologique des différents paliers gouvernementaux ou de la MRC déjà en place.	x	x	x	x	x	x	
Diminuer les émissions de GES provenant des activités municipales et améliorer le bilan carbone de la ville							
1. Faire évaluer l'inventaire des GES.	x		x				
2. Rester à l'affût des nouvelles solutions en opération de déneigement.	x			x			
3. Instaurer un système d'autopartage et de partage de moyens de transport (vélo, etc).			x				
Eaux usées – réduire les rejets d'eau usées dans l'environnement							
1. Sensibiliser les citoyens à éviter d'envoyer l'eau de pluie sur l'asphalte et d'aérer leur gazon pour qu'il soit plus perméable.	x	x	x	x	x	x	
2. Sensibiliser les citoyens à bien utiliser l'eau et à l'économiser.	x	x		x	x	x	
3. Investir pour une/des fontaines d'eau permettant le remplissage de bouteilles d'eau.	x		x				
4. Promouvoir les emplacements des fontaines d'eau sur le territoire.			x				
5. Favoriser le remplissage de bouteilles d'eau dans les parcs et durant les événements.		x					
6. Sensibiliser les citoyens aux différents aspects d'une toiture écologique.	x	x	x	x	x	x	
7. Appliquer une gestion interne qui préconise l'utilisation de semence de gazon mixte ou autre couvre-sol adaptée selon l'usage du site.	x						
8. Offrir un programme de subvention pour l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie.		x	x	x	x	x	
9. Avec le compte de taxe, illustrer la moyenne de consommation d'eau par ménage-type et illustrer l'impact monétaire de l'utilisation de l'eau pour responsabiliser les citoyens.		x					
Eau – Cours d'eau et Rivière Noire et Yamaska							
1. Sensibiliser les citoyens sur le choix des végétaux et arbustes à planter le long de la rivière tout en évitant les plantes invasives (mettre des photos de plantes à éviter) et les saules pleureurs.	x						
2. Offrir aux riverains des vivaces qui retiennent le sol (ex: rosiers).		x	x	x			
3. Favoriser une diminution de l'utilisation des pesticides et des engrais par la sensibilisation et encourager des solutions moins dommageables pour l'environnement telles des recettes maison (feuilles de rubarbe, eau bouillante).	x		x				
4. Peinturer des dessins sur l'asphalte "la rivière commence ici" à côté des bouches d'égout pluviales.		x					
Sol et biodiversité							
1. Intégrer à notre offre de loisirs l'éducation et l'initiation des citoyens de tous âges à l'identification des plantes sauvages et l'ornithologie (ex : événement, cours hebdomadaire, kiosque, etc.).	x	x	x	x	x	x	
2. Rechercher un terrain pour développer un jardin communautaire et promouvoir le projet.		x					
3. Promouvoir l'achat local en faisant la promotion de l'argent saint-pien.	x	x	x	x	x	x	
4. Faire les actions nécessaires pour conserver le titre de Ville amie des monarques (Fondation David Suzuki) et le publiciser.	x	x	x	x	x	x	
5. Sensibiliser le personnel de coupe de gazon aux fleurs sauvages indigènes.	x						
6. Diminuer les espaces gazonnés sur le territoire de la Ville et les remplacer par des plantes vivaces indigènes ou des buissons.	x	x	x	x			
7. Créer un guide de foresterie.			x				
Agriculture							
1. Favoriser la création d'une communauté nourricière en partenariat avec le milieu.		x	x	x			

